

Doctorat Sciences humaines et humanités nouvelles - spécialité Sociologie - Travail social

Présentation

Publics / conditions d'accès

Prérequis :

Conformément à l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche.

Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale, inscrire en doctorat des étudiants ayant effectué à l'étranger des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis prévue à l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Les candidat.e.s dans ce cas sont invité.e.s à prendre contact avec le responsable national du doctorat afin d'envisager avec lui d'éventuels aménagements (année préparatoire, cours supplémentaires...).

L'inscription en première année de doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur.rice de l'école doctorale après avis de la.du (des) directeur.rice(s) de thèse et de la.du directeur.rice de l'unité de recherche sur la qualité du projet et les conditions de sa réalisation. Elle vaut admission aux formations dispensées par l'école doctorale.

Candidature

- Le.la candidat.e doit adresser son projet de recherche et son *curriculum vitae* à l'enseignant.e habilité.e à diriger des recherches qu'il.elle souhaite comme directeur.rice de thèse.
- Après l'accord de son.sa futur.e directeur.rice de thèse et de la.du directeur.rice de laboratoire, il.elle pourra réaliser son inscription sur Adum (www.adum.fr). Toutes les informations sur le site des études doctorales : http://recherche.cnam.fr/etudes-doctorales-hdr/s-inscrire-ou-se-reinscrire-en-doctorat-avec-adum-682790.kjsp?RH=rech_eco

Modalités de validation

L'évaluation du doctorat est réalisée au travers de deux éléments :

1. Un parcours doctoral

L'école doctorale Abbé Grégoire a défini un parcours doctoral qui, outre la thèse proprement dite, comprend un certain nombre d'activités (de formation, d'enseignement, de recherche, de relations avec le monde professionnel en entreprises ou avec des partenaires sociaux, etc.) qui contribuent à la formation du.de la doctorant.e Ce parcours est conforme aux textes en vigueur régissant l'organisation des études doctorales et à la pratique des écoles doctorales de l'ensemble des établissements européens d'enseignement supérieur.

🌟 Valide le 16-02-2019

Code : DOC4800A

180 crédits

Doctorat

Responsabilité nationale :

EPN12 - Santé solidarité /
Marcel JAEGER

Niveau d'entrée requis :

Niveau I

Niveau de sortie : Niveau I

Mode d'accès à la certification :

- Formation initiale

NSF :

Métiers (ROME) :

Contact national :

EPN12 Santé - solidarité
2 rue Conté
39.3.57
75141 Paris cedex 03
01 58 80 89 71
Cécile Ferlin
cecile.ferlin@lecnam.net

L'objectif du parcours doctoral est de s'assurer que le/la doctorant.e ait une expérience diversifiée des activités qu'il/elle aura à assurer dans ses fonctions professionnelles futures.

2. Une soutenance de la thèse devant un jury

Le parcours doctoral est décrit sur les pages de l'École doctorale Abbé Grégoire :

<http://recherche.cnam.fr/etudes-doctorales/>

Compétences

Enseignements

0 ECTS

Soutenance de thèse

UASO11

0 ECTS